MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
ISSN 0758 2390

Avertissements agricoles



BULLETIN PÉRIODIQUE DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES DE
BOURGOGNE ET FRANCHE-COMTÉ
SERVICE RÉGIONAL DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
Z.I. NORD B.P. 177 - 21205 BEAUNE Cédex
ABONNEMENT ANNUEL : 220 F Régisseur Recettes D.R.A.F CCP DIJON 3 500 28 D
☎ 80.22.19.38 EDITION GRANDES CULTURES

Bulletin n° 15 du 03 Juillet 1991

BLE : *Surveiller les pucerons jusqu'à la fin du palier hydrique.*
MAIS : *Fortes colonisations de pucerons (Sitobion avenae)*
Début du vol de la pyrale.

BLE

Stage grain laiteux à pâteux fréquemment atteint.

——— **PUCERONS** : souvent en progression notamment en fréquence d'épis touchés. Les colonies restent toutefois d'importance moyenne à localement importante (Puisaye Senonais).

Les parcelles les plus avancées ne sont pratiquement plus sensibles. Pour les autres situations, maintenir la surveillance jusqu'à la fin du palier hydrique.

Seuil d'intervention : 1 épi sur 2 colonisé.

MAIS

——— **PUCERONS** : On assiste depuis la semaine dernière à une arrivée massive de pucerons sur les maïs. Il s'agit pour l'essentiel de Sitobion avenae (puceron des épis des céréales), avec quelques Metopolophium dirhodum.

Trois espèces de pucerons peuvent être rencontrées sur maïs :

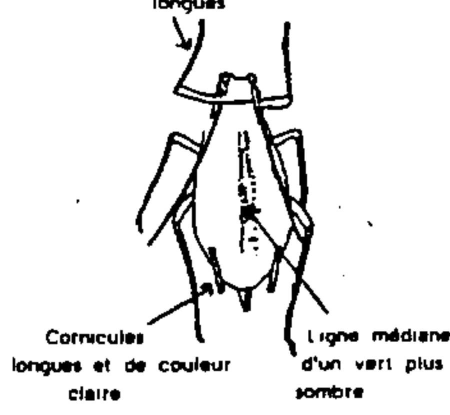
- Sitobion avenae, jusqu'alors non impliqué dans des dégâts sur cultures de maïs. On peut cependant craindre une nuisibilité de populations importantes par le prélèvement de sève et le développement de fumagine.

- Metopolophium dirhodum, qui peut attaquer la culture depuis la levée jusqu'à l'apparition des panicules, provoque des dégâts par le prélèvement de sève et surtout par sa salive toxique pour le maïs.

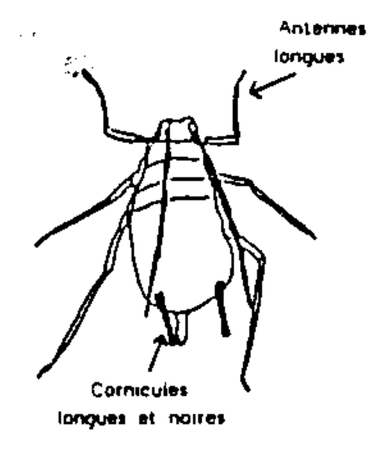
- Rhopalosiphum padi, dont les dégâts parfois importants sont dus à des pullulations survenant durant la période allant de la floraison mâle à 3 semaines après la fécondation.



Rhopalosiphum padi



Metopolophium dirhodum



Sitobion avenae

Pour des maïs ayant atteint 8-10 feuilles, un seuil de 200 pucerons par plante peut être retenu dans le cas de Metopolophium dirhodum (sur des maïs au dessous de 7 feuilles, le seuil est de 10 à 20 pucerons par plante). En ce qui concerne Sitobion avenae, en absence de références précises, ce seuil devrait se situer à 500 pucerons par plante avec présence de nombreux ailés.

Ces seuils sont à moduler en fonction de l'état et du développement réel du maïs et également selon l'importance et l'activité des populations d'auxiliaires présents dans les cultures.

PRODUITS UTILISABLES :

. PIRIMOR G (pyrimicarbe) à 250 g de produit commercial/ha sur maïs jeunes et 400 g/ha à partir de 10-12 feuilles présente une action de vapeur permettant une destruction rapide des pucerons présents. Sa persistance n'excède pas 5-6 jours. Son utilisation est particulièrement intéressante lorsqu'une présence importante d'auxiliaires permet de maitriser les nouvelles arrivées de pucerons.

. SERK 1,5 l de produit commercial/ha systémique présente un moindre effet de choc mais une persistance plus longue.

. produits à base de pyréthrinoïdes, présentant une plus longue persistance, ces produits n'ont qu'une action de contact et atteindront plus difficilement les pucerons situés à la face inférieure des feuilles. La plupart de ces produits peuvent détruire également les populations d'auxiliaires. Leur emploi, notamment dans le cas d'une intervention mixte pyrale-pucerons pour les cultures atteignant 1,1 à 1,2 m demanderait à être complété pour une meilleure action pucerons. Par ailleurs, un suivi de la culture après traitement par une pyréthrinoïde seule est nécessaire pour déceler très tôt une éventuelle pullulation de Rhopalosiphum padi.

La pulvérisation devra dans tous les cas apporter au moins 200 l de bouillie à l'hectare.

——— PYRALE

Les captures en piège sexuel ont débuté au cours de la semaine dernière.

Quelques papillons sont observés en cage d'élevage à Dannemarie S/Crête (Doubs) depuis le 23 juin. Aucune émergence n'est encore notée à Beaune mais une nette évolution de la nymphose y est observée.

Les périodes d'intervention, à confirmer ultérieurement, pourraient se situer du 10 au 14 juillet en secteurs précoces et du 15 au 20 juillet dans les autres secteurs.

Pour les interventions terrestres liquides, le stade limite de passage (culture à 1,1 - 1,2 m) déterminera la date d'intervention. Une surveillance des pucerons après traitement par pyréthrinoïde liquide est nécessaire.

Pour les parcelles situées aux environs des habitations, points d'eau, cours d'eau et zones de captage, éviter les applications aériennes, intervenir de préférence par utilisation de trichogrammes ou épandage terrestre d'insecticides.

Captures au 1er Juillet	
Marliens (21)	1
Sauvagney (25)	1
St Aubin (39)	2
Santans (39)	2
Coulanges les Nevers (58)	4
Luthenay Uxeloup (58)	1
St Quentin S/Nohain (58)	2
Onay (70)	1
Lavoncourt (70)	2
Cugney (70)	5
St Gervais en Valière (71)	15
Gergy (71)	10
Authumes (71)	8
St Clément (89)	30
Etais (89)	26
Neuvy Sautour (89)	20

* * *